

Madame Virginie RIO
Co-fondatrice
COLLECTIF BAMP
3, Rue Germain Lecourtois
14920 MATHIEU

collectif@bamp.fr

bamp.amelie@gmail.com

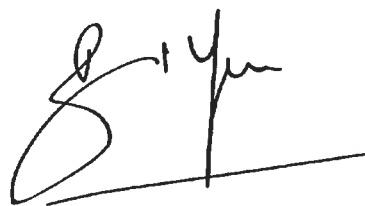
Paris, le

Madame,

J'ai pris connaissance du courrier et du questionnaire que vous avez bien voulu m'adresser.

Je me permets de vous transmettre mes réponses et espère qu'elles vous conviendront.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de toute ma considération.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,
la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY

Réponses au questionnaire du Collectif BAMP

Sur la prévention de l'infertilité / la stérilité

- 1- Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour enrayer cette hausse et quels seront les moyens associés ? En particulier, entendez-vous mettre en place une véritable politique publique en la matière, au travers notamment d'un « plan infertilité » faisant intervenir de manière coordonnée les ministères concernés (santé, environnement)**

L'infertilité, comme vous l'indiquez, concerne aujourd'hui un grand nombre de couples. Près de 3% des naissances aujourd'hui le sont dans le cadre d'une aide médicale à la procréation. C'est un sujet qui touche ou peut toucher la société toute entière. Concevoir un enfant, fonder une famille, dans un cadre médicalisé n'est pas un choix. Le fait d'ailleurs que l'assurance maladie prenne en charge à 100% ces démarches en est la parfaite illustration. Il s'agit bien d'une question de santé publique.

En la matière, la prévention est primordiale. Cela vaut pour les questions d'infertilité et de stérilité comme dans tous les domaines. Je suis favorable à la sensibilisation et au renforcement de l'information sur ce sujet. Je ne suis pas hostile à la mise en œuvre d'un « plan infertilité » qui irait dans ce sens et qui prendrait en compte tous les aspects de ce sujet. Améliorer l'information sur ces questions pourrait également permettre de sensibiliser les personnes aux dons de gamètes, et en particulier au don d'ovocytes, notre pays souffrant aujourd'hui d'un manque de donneurs empêchant de nombreux couples de voir leur projet aboutir.

Nous devons préserver la liberté de choix mais en garantissant à chacun une information complète et objective sur les facteurs de risque d'infertilité ou de stérilité et en encourageant les examens préventifs.

- 2- Quelles mesures prendrez-vous pour prévenir ces effets délétères ? Entendez-vous prendre des mesures contraignantes afin d'interdire les substances les plus nocives et/ou mieux informer le grand public au travers par exemple de la mise en place d'un étiquetage adapté des produits ?**

Les problématiques liées aux pollutions environnementales, aux produits toxiques vont bien au delà de la seule question de la fertilité ou de la stérilité. Elles influent négativement sur la santé de chaque individu dans sa globalité.

Je me suis engagé pleinement dans ce combat. Je veux interdire, au nom du principe de précaution les perturbateurs endocriniens, les nanoparticules et pesticides dangereux. Je veux également m'engager dans la lutte contre le tabac, dont on connaît également les effets nocifs.

Au delà, je veux inscrire mon projet dans une démarche social-écologique qui place la lutte contre les pollutions et pour la santé environnementale au rang de priorité.

- 3- Envisagez-vous de mettre en place une politique d'information et de prévention sur ce sujet avec des campagnes ciblées en fonction des publics et notamment des jeunes ?**

En matière de santé publique, les politiques d'information et de prévention, dans leurs objectifs comme dans leurs contenus, doivent être travaillées en concertation avec l'ensemble des acteurs.

4- *Envisagez-vous une évolution du cadre législatif afin de permettre l'autoconservation des gamètes hors contexte médical, dans le but de préserver la fertilité pour l'avenir ?*

C'est une question que nous devons porter au débat public. L'âge est l'un des principaux facteurs de la fertilité, pour les femmes en particulier. Les évolutions de notre société nous conduisent à nous interroger sur cette question et plus globalement sur toute notre réglementation relative à la procréation médicalement assistée.

Le comité consultatif national d'éthique s'est emparé de ces sujets complexes qui nécessitent une réflexion transversale. Les conclusions de ses travaux et l'avis qu'il rendra permettront d'éclairer ce débat et de dégager les pistes de réflexion pour une éventuelle réforme.

Sur l'amélioration de l'AMP et de ses résultats ainsi que de la recherche

5- *Quelles mesures envisagez-vous d'adopter afin d'améliorer les résultats des tentatives d'AMP et notamment des FIV ? En particulier : entendez-vous mettre en place un bilan médical standardisé complet préalable à toute tentative d'AMP (incluant les aspects génétiques et immunitaires) afin de permettre un diagnostic fiable ? Envisagez-vous de développer les examens et techniques innovants permettant une meilleure adaptation des protocoles aux patients et de les inclure dans les grilles de remboursement de la sécurité sociale ?*

Tout ce qui peut aller dans le sens d'une amélioration des résultats mérite d'être mis à l'étude. Une telle réflexion ne saurait être engagée qu'avec l'ensemble des acteurs et en prenant en compte le sujet dans sa globalité.

6- *Envisagez-vous d'étendre le diagnostic préimplantatoire au-delà des cas où la présence d'une anomalie génétique est démontrée chez un de parents dans le but d'améliorer les taux de succès des tentatives d'AMP ?*

L'analyse génétique de l'embryon est demandée par plusieurs médecins spécialistes de la reproduction assistée. Ce diagnostic est possible dans les premières semaines de grossesse, la possibilité de l'autoriser au stade de l'embryon mérite d'être portée au débat.

7- *Quelles mesures entendez-vous prendre afin que les patients en AMP soient pleinement reconnus comme acteurs de leur prise en charge médicale ?*

On le sait, le parcours des patients dans le cadre de l'AMP est lourd, éprouvant. Le taux d'échec important renforce encore ces difficultés. L'accompagnement médical est quelquefois insuffisant face aux doutes, aux questionnements. Je souhaite qu'un dialogue

s'engage entre le corps médical et les associations de patients afin d'améliorer les échanges, l'accompagnement, le suivi.

8- Vous engagez-vous à améliorer les moyens des équipes d'AMP (dotations financières, matériel de pointe, numéros classés en gynécologie médicale) ainsi que de la recherche sur l'infertilité et l'AMP ? Vous engagez-vous à favoriser des actions de recherche indépendante permettant d'approfondir la corrélation entre environnement/pollution/alimentation et hausse de l'infertilité ?

Les hôpitaux publics manquent de moyens. Je veux répondre à cette difficulté, notamment en modifiant la manière dont ils sont aujourd'hui financés. Leur financement doit *reposer pour partie sur la tarification à l'activité mais pour une autre partie sur un financement mixte qui s'intéresse davantage au temps que les patients passent dans les hôpitaux*

Sur la lutte contre les discriminations

9- Quelles mesures entendez-vous prendre afin de lutter contre les discriminations, tabous et préjugés dont sont victimes les personnes infertiles ou stériles et les enfants nés grâce à une technique d'AMP ?

Un couple sur six, vous le savez, est concerné. On ne peut plus considérer qu'il s'agit d'un sujet annexe.

C'est par la sensibilisation à ces questions, par le renforcement de l'information que nous pourrions faire tomber tabous et préjugés qui entourent aujourd'hui encore la procréation médicalement assistée.